



Ministère de la Transition écologique et solidaire

Mis à jour le 7 février 2018

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire est l'administration française chargée de préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et de la mer. Il est dirigé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, membre du gouvernement français.

Quoi, comment et pour qui ?

Le ministre de la Transition écologique et solidaire prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement, de la mer, à l'exception de la construction et de la réparation navales, ainsi que dans les domaines des pêches maritimes et de l'aquaculture.

Il élabore et met en œuvre la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique.

Il promeut une gestion durable des ressources rares.

Il est associé aux négociations européennes et internationales sur le climat.

Il participe à l'élaboration des programmes de recherche concernant ses attributions.

Contact

Retrouvez le site du ministère du développement durable